

L'efficacité des interventions policières visant la criminalité des proxénètes

par Véronique CHADILLON-FARINACCI* et Maurice CUSSON**

Résumé

Le proxénétisme prend des formes et des styles de gestion diversifiés; certains proxénètes sont non violents, d'autres ont recours à la violence et finalement d'autres se caractérisent par une délinquance polymorphe. Sachant que peu de délinquants maintiennent un rythme d'activités criminelles constant pendant leur trajectoire, il est possible que les interventions policières amènent les proxénètes à s'abstenir de commettre des crimes ou à en commettre des moins graves. L'article répond à la question suivante: l'activité délinquante des proxénètes est-elle neutralisée ou ralentie par les enquêtes et la surveillance des policiers qui les visent? L'étude identifie les interventions policières qui ont un effet sur la durée des périodes d'inactivité criminelles de proxénètes enquêtés et sur la réduction de la gravité de leurs délits et crimes. Nous distinguons des effets selon deux types de proxénétisme: coercitif et non coercitif. À l'aide des trajectoires criminelles et policières de 589 personnes enquêtées pour du proxénétisme dans une grande ville canadienne de 2001 à 2014, nous avons effectué des corrélations non paramétriques, des corrélations de mesures répétées et des modèles de régression de Cox dont les covariés sont temporalisés. Les résultats mettent en lumière que les enquêtes tendent à augmenter la durée de l'inactivité criminelle des proxénètes. Chez les proxénètes non coercitifs, elles ne préviennent pas l'occurrence de crimes subséquents. Les contrôles d'identité et des bris de conditions réduisent l'occurrence de crimes subséquents. Les enquêtes visant des crimes graves augmentent les probabilités d'une réduction de la gravité du prochain crime chez les proxénètes non coercitifs.

Mots-clés: enquête, surveillance, proxénétisme, efficacité policière

Summary

Pimping takes a variety of forms and management styles; some pimps are non-violent, others resort to violence and others are characterized by a polymorphous delinquency. Few offenders maintain a consistent pattern of criminal activity during their trajectory; police interventions may influence pimps to refrain from committing crimes or to commit less serious crimes. The article answers to the following question: is pimps' delinquent activity neutralized or slowed down by police investigations and surveillance? The study identifies police interventions that have a direct effect on the length of periods of criminal inactivity of investigated pimps and on reducing the severity of their crimes. We distinguish the effect of these characteristics by types of pimping: coercive and non-coercive. Using the criminal and police trajectories of 589 people investigated for pimping in a large Canadian city from 2001 to 2014, we performed non-parametric correlations, repeated measures correlations, and Cox regression models that include time-varying covariates. The results highlight that investigations tend to increase the duration of criminal inactivity of pimps, but they do not prevent the occurrence of subsequent crimes of non-coercive pimps. Police surveillance reduces the occurrence of subsequent crimes, but have no impact reducing crimes severity of pimps' crimes. Serious crime investigations increase the likelihood of reducing the severity of the next crime among non-coercive pimps.

Keywords: investigation, surveillance, pimping, police effectiveness

* Doctorante, École de criminologie, Université de Montréal.

** Professeur émérite, École de criminologie, Université de Montréal.

L'efficacité des interventions policières visant la criminalité des proxénètes

La vente de services sexuels au Canada est illégale sous deux conditions: que la prostituée vende ses services en ayant recours à un intermédiaire et qu'elle sollicite ses clients aux endroits proscrits par la loi. La première condition criminalise les tiers intervenant dans des transactions sexuelles commerciales, donc des personnes qui ne sont ni prostituées ni clients. Ces proxénètes fournissent des services ou des conditions matérielles répondant par exemple à des besoins de protection directe, en empêchant les agressions des clients et des autres proxénètes, et de protection indirecte, en filtrant les clients ou en assurant une présence. Le proxénétisme contemporain au Canada prend une pluralité de formes et de styles de gestion. Or, certains proxénètes sont non violents, d'autres sont violents et finalement d'autres sont des délinquants polymorphes.

Devant cette diversité, la question se pose: l'activité délinquante de ces proxénètes est-elle ralentie, oui ou non, par les enquêtes et les autres interventions policières qui les frappent? En d'autres termes, les enquêtes réussissent-elles à être efficaces en mettant un terme à l'activité délinquante de proxénètes enquêtés, particulièrement ceux qui sont polymorphes? Suivant une série d'interventions policières, les proxénètes sont-ils inactifs plus longtemps ou commettent-ils des délits moins graves?

L'article vise à identifier les interventions policières qui auraient un effet direct sur la durée d'inactivité criminelle de proxénètes enquêtés et sur la réduction de la gravité de leurs délits et crimes. Nous distinguons l'effet de ces caractéristiques par types de proxénétisme: coercitif et non coercitif.

La diversité du proxénétisme et son polymorphisme

La typologie de Bruckert & Law (2013) documente trois formes de proxénétisme: l'agence, l'associé et le contractuel. Cette étude canadienne basée sur des données qualitatives s'ajoute à un corpus d'études nord-américaines qui rapporte que les proxénètes participent à la gestion de la prostitution sans avoir recours à la violence (Bruckert & Law, 2018; Horning & Sriken, 2017; Marcus et al., 2012). Selon Horning & Sriken, (2017), c'est la dynamique de pouvoir inégal entre un proxénète et une prostituée qui débouche sur une gestion coercitive et même violente. (Horning & Sriken, 2017).

La violence de certains proxénètes est bien documentée. Cette violence est utilisée, d'une part pour dissuader les prostituées à porter plainte à la police (Dampousse & Jaccoud, 2012), d'autre part parce qu'ils sont incapables de les gérer autrement (Hodgson, 1997; Morselli & Savoie-Gargiso, 2014).

Certains proxénètes se livrent à une délinquance polymorphe. Ce polymorphisme se manifeste par une délinquance variée, fréquente et persistante qui s'explique par le style de vie du délinquant où la fête et le plaisir occupent une

place importante (Cusson, 2006). Ce phénomène rejoint un pan de l'industrie du sexe qui se concentre autour d'environnements nocturnes encourageant la fête où la présence d'alcool et de drogues fait partie de la norme (Comte, 2016; Finns & Stalans, 2017). Ce proxénétisme peut alors se combiner à d'autres formes de délinquance lucrative, par exemple la vente de stupéfiants, vols à l'étalage et des cambriolages (Davis, 2017; May, Harocopos, & Hough, 2000). Notre analyse de 589 trajectoires de proxénétisme le confirme: près d'un proxénète sur cinq (120/589; 20,37 %) est un délinquant polymorphe (Chadillon-Farinacci, soumis).

Or, peu de délinquants maintiennent une trajectoire linéaire ou un rythme d'activités criminelles constant. Dans les 36 mois précédant l'incarcération de 172 détenus impliqués dans une forme de criminalité lucrative, près des deux tiers d'entre eux (62 %) ont connu au moins un épisode d'inactivité criminelle (Ouellet & Tremblay, 2014). La durée moyenne de cet épisode est de onze mois. Si les délinquants peuvent interrompre volontairement leurs activités criminelles, ils peuvent également recommencer à commettre des crimes après une période d'inactivité. La fréquence des épisodes d'inactivité varie en raison inverse de la diversité des activités criminelles (Ouellet & Tremblay, 2014): plus un délinquant est polymorphe, moins il tend à interrompre son activité criminelle.

Il ne saurait être exclu que les interventions policières incitent des proxénètes à s'abstenir de commettre des crimes ou à en commettre des moins graves. Ce qui voudrait dire que certaines interventions policières pourraient être efficaces en produisant un effet que nous pourrions qualifier de dissuasif.

Dans l'étude de Ouellet (2018), l'auteur utilise la méthode des calendriers de vie. Son échantillon réunit 172 détenus fédéraux du Québec impliqués dans des formes lucratives de criminalité, incluant du trafic de stupéfiants et du proxénétisme. Ouellet se propose de comprendre, entre autres choses, les effets des contacts avec le système de justice et du succès des délinquants dans leurs entreprises criminelles sur les risques d'interruption et de reprise d'activités illégales.

Les épisodes d'inactivité criminelle incluent les mois sans activité criminelle en excluant les mois où les délinquants sont incarcérés. Ouellet (2018) tente de prédire l'occurrence de tels épisodes d'inactivité, plus précisément, les mois successifs durant lesquels les détenus n'ont pas commis des crimes. Trois variables mesurent les contacts avec le système de justice: 1) la surveillance inclut les périodes au cours desquelles les délinquants sont en probation, en libération conditionnelle et en séjour dans des maisons de transition; 2) l'incarcération comprend les périodes au cours desquelles les délinquants sont détenus; et 3) l'arrestation est une variable binaire où chaque mois où les délinquants commettent des crimes est codé selon la présence ou l'absence d'arrestations. Ces périodes sont nichées à la trajectoire des calendriers de vie rapportés par les détenus.

Les résultats indiquent d'abord qu'il n'y a pas de relation statistique entre les durées des périodes de probation, de libération conditionnelle, de maisons de

transition ainsi que des périodes de détention et la probabilité que le délinquant cesse de commettre des crimes. Autrement dit, Ouellet (2018) observe que la surveillance étendue et que l'incarcération prolongée des délinquants ne les dissuadent pas de recommencer ensuite à commettre de nouveaux crimes une fois libres. Les délinquants libérés de prison ont 2,09 fois plus de risques de récidiver que de rester inactifs. Cependant, un effet dissuasif de l'arrestation est détecté: les probabilités de commencer une période d'inactivité sont multipliées par 13 suite à une arrestation le mois précédent par rapport aux périodes sans arrestation le mois précédent. De plus, les probabilités de reprise de la criminalité sont 2 fois moins élevées lorsque la période d'inactivité est déclenchée par une arrestation.

Bien que cette étude distingue l'effet de différents contacts avec le système de justice, une de ses limites est que les périodes de probation, de libération conditionnelle et de séjours dans des maisons de transition diluent l'effet des moments où le délinquant a brisé ses conditions. Par exemple, suivant un bris de conditions, la liberté d'un délinquant peut être révoquée ou un cautionnement supplémentaire peut être imposé. La surveillance en arrière-plan ne capte pas nécessairement l'effet d'une intervention de surveillance appliquée et concrète. Enfin, Ouellet constate la mesure qui produit l'effet le plus marqué sur l'inactivité, c'est l'arrestation.

Les interventions policières ont-elles un impact sur la gravité de la délinquance subséquente?

C'est d'un truisme: plus un crime est grave, plus la sentence sera sévère et la peine de prison plus longue. Il se pourrait donc qu'une priorité de l'action policière soit d'inciter les délinquants à commettre les infractions les moins graves possible. D'autre part, la gravité des délits et crime est mesurable, comme l'a démontré le Centre canadien de la statistique: il pondère la gravité des délits et crimes selon de la sévérité des peines d'emprisonnement rendues par les tribunaux pour chaque crime (Wallace, Turner, Matarazzo, & Babyak, 2009). Serait-il possible alors qu'une intervention policière puisse avoir pour effet mesurable de faire baisser la gravité de l'activité criminelle d'un proxénète?

Outre la gravité, plus un crime se répète, plus il importe de mettre un terme à la série. Dans le cas des proxénètes, ces répétitions peuvent prendre deux formes: continuer de pratiquer le proxénétisme et commettre parallèlement d'autres délits et crimes. Par conséquent, comme pour les crimes graves, une intervention policière visant des crimes en série pourrait avoir pour effet de neutraliser ou diminuer la criminalité d'un proxénète.

Nous posons qu'il est possible que les enquêtes aient un effet sur la trajectoire criminelle des délinquants, particulièrement de ceux qui sont polymorphes. Qu'est-ce qui influence la probabilité que les proxénètes continuent de commettre des crimes? Sinon, qu'est-ce qui influence la probabilité que la criminalité collatérale des proxénètes diminue en gravité? L'hypothèse centrale

est que la fréquence d'interventions policières, particulièrement lorsqu'elles sont associées à des crimes graves, auprès d'un proxénète le dissuade de commettre des crimes ou l'amène à en commettre des moins graves.

Données et démarche méthodologique

Nos données incluent les personnes ayant fait l'objet d'au moins une enquête de proxénétisme, accusées ou suspectées, à Montréal entre 2001 et 2014 (n = 589) provenant du Module d'information policière. De ces données, nous avons tiré des variables d'activité criminelle et d'interventions policières. N'ayant pas de groupe contrôle, nos résultats ne sont donc pas généralisables ni à la population générale ni à l'ensemble des délinquants.

Dans une typologie quantitative effectuée avec les mêmes données, nous avons classé les trajectoires des proxénètes en trois groupes: les gestionnaires discrets (par exemple d'agences d'escorte ou de salon de massages érotiques), les proxénètes polymorphes et les suractifs querelleurs. Or, les deux derniers groupes se caractérisent par leur polymorphisme (Chadillon-Farinacci, soumis). Cette étude nous porte à croiser l'appartenance de ces groupes selon le type de proxénétisme à la première occurrence (voir Tableau 1.).

	Proxénétisme non coercitif		Proxénétisme coercitif	
	n	%	n	%
Gestionnaires discrets (groupe 1)	340	80,95	113	66,86
Polymorphes (groupe 2 et 3)	80	19,05	56	33,14
Total	420	100	169	100

Tableau 1. Fréquences croisées de l'appartenance à la typologie des trajectoires des proxénètes selon leur recours à la coercition

Ce tableau indique que les proxénètes polymorphes tendent à être plus coercitifs dans leur proxénétisme que les gestionnaires discrets.

L'activité criminelle grave et sérieuse ayant fait l'objet d'une enquête policière

La gravité des crimes est mesurée selon la pondération du Centre canadien de la statistique juridique; les poids sont attribués selon la sévérité des peines d'emprisonnement rendues par les tribunaux pour chaque crime (Wallace, Turner, Matarazzo, & Babyak, 2009). Seuls les crimes violents et les crimes contre la propriété ont été retenus pour nos analyses. De plus, nous ne disposons que des crimes qui ont été enquêtés par la police de Montréal.

Nous avons divisé la gravité des crimes en deux modalités: les enquêtes pour des crimes de faible gravité et les enquêtes pour des crimes de gravité élevée (voir Chadillon-Farinacci et Cusson (soumis) pour plus de détails). La sérialité et la gravité des crimes ayant fait l'objet d'une enquête sont mesurées à partir du nombre de crimes selon ces deux modalités. L'occurrence des enquêtes criminelles est mesurée avec les dates où les policiers ont enquêté les proxénètes pour ces crimes. L'inactivité criminelle est mesurée en fonction du temps écoulé en mois entre deux crimes. En moyenne, les proxénètes ont 2,40 épisodes d'inactivités criminelles (médiane = 0 épisode); ces épisodes ont une durée moyenne de 14,23 mois (médiane = 6,90 mois).

La criminalité des proxénètes peut connaître des fluctuations de gravité. Par exemple, un proxénète peut commettre des délits de moins en moins graves suivant une série d'interventions policières. Pour capter ces fluctuations de gravité des crimes, nous avons comparé la somme des poids de gravité de chaque récidive à la somme des poids de gravité du crime qui la précède. L'exemple suivant illustre comment nous nous y sommes pris pour compter les diminutions de gravité de la criminalité des proxénètes enquêtés:

Supposons qu'un proxénète commet une agression à l'arme blanche (agression armée, 77 points), puis un vol à l'étalage (37 points) deux mois plus tard. Le vol est moins grave que l'agression; ce proxénète a donc diminué la gravité de sa criminalité pour cette première récidive. Par contre, six mois après le vol à l'étalage, ce proxénète commet une agression sexuelle (211 points). L'agression sexuelle étant plus grave que le vol, la gravité de la criminalité de ce proxénète n'a donc pas diminué lors de cette deuxième récidive.

À partir de la comparaison de la gravité des crimes placés en séquence chronologique, nous avons compté le nombre de fois où les proxénètes ont diminué la gravité de leur criminalité lorsqu'ils récidivent. En moyenne, les proxénètes diminuent la gravité de leur délit à 0,97 fois (médiane = 0 fois). À titre indicatif, en moyenne, 18,23 % (médiane = 0 %) des récidives des proxénètes sont moins graves que le crime précédent.

Surveillance policière

Les variables de surveillance policière incluent les bris de conditions et les contrôles d'identité. Il va sans dire que le fait d'imposer des conditions à respecter est une forme de surveillance policière formalisée par le système de justice. Par exemple, suite à une arrestation, cette surveillance suggérée par le policier est autorisée par un juge; les conditions peuvent interdire à l'accusé de communiquer avec la victime ou de se trouver à proximité de sa résidence à elle, elles peuvent imposer un couvre-feu, etc. Bien que nous ne disposions pas des périodes où les proxénètes avaient des conditions à respecter (contraire-

ment à Ouellet (2018)); nous avons toutefois les dates où ces conditions ont été brisées. Ces dates ont l'avantage de saisir les interventions de surveillance concrète où, par exemple, la liberté d'un proxénète a été révoquée. Nous avons calculé le nombre de bris de conditions.

De plus, le délinquant peut être visé par un contrôle d'identité. Il s'agit d'une intervention des patrouilleurs qui désirent, par exemple colliger du renseignement sur une personne (Perreault, 2013). Calculer la fréquence de telles interventions devrait nous permettre de capter la surveillance des policiers, c'est-à-dire celle qui n'est pas nécessairement appuyée par un juge.

Stratégies d'analyse

Pour comprendre quelles interventions policières d'enquêtes et de surveillance ont un effet sur la récidive de proxénètes et sur la fréquence et la gravité de leurs délits et crimes, nous avons calculé des corrélations et des régressions de Cox dont les covariés sont temporalisés.

D'abord, une façon de vérifier l'association entre deux variables est de valider si un changement de valeur pour une variable se traduit en un changement pour une autre. En d'autres termes, il s'agit de vérifier si elles covarient. Le tau de Kendall est une corrélation non paramétrique à utiliser lorsque les données sont constituées d'un petit nombre d'observations et d'un grand nombre de rangs liés (Field, Miles, & Field, 2012). Pour tester nos hypothèses sur les deux mesures d'efficacité policière, cette méthode vérifie si les interventions fréquentes et pour des crimes graves et la surveillance policière réduisent la gravité de la criminalité des proxénètes.

Pour vérifier la covariation entre les durées d'inactivité criminelle des proxénètes et les variables d'intervention policière, nous avons recours aux corrélations de mesures répétées. Un proxénète peut connaître plusieurs épisodes d'inactivité de différentes durées au cours de sa trajectoire. Au lieu de les agréger, les corrélations de mesures répétées permettent de déterminer l'association intra-individuelle de mesures effectuées à plusieurs reprises (Backdash & Marusich, 2017). Cette méthode estime une variance intra-individuelle commune à l'aide d'une analyse de covariance qui ajuste les variabilités entre les individus. Les proxénètes partagent donc une pente de régression commune, mais chaque proxénète a sa propre constante. L'ampleur de l'effet a été réalisée avec la technique «bootstrap». Pour tester l'hypothèse de l'efficacité policière, cette méthode teste si les interventions et la surveillance policières ont l'effet de prolonger ou de raccourcir la durée de l'inactivité criminelle des proxénètes.

Des modèles de régression de Cox ont été réalisés pour mesurer l'occurrence, d'une part de la perpétration de crimes et, d'autre part de sa diminution en gravité. Ce type d'analyse est surtout utilisé pour modéliser la récidive, l'arrestation, l'incarcération, etc. (Bouchard & Ouellet, 2011; Carpentier & Proulx, 2011). De plus, nous avons temporalisé toutes les interventions policières. Par exemple, le nombre de bris de conditions augmente à chaque nouveau bris

enregistré. Ces modèles ont l'avantage de nicher les changements des variables dépendantes et indépendantes dans le temps à chaque proxénète, car chaque individu possède sa propre constante.

La structuration des données a été effectuée dans R (R Core Team, 2016) et leur analyse a été menée en utilisant les bibliothèques «rmcorr» (Bakdash & Marusich, 2018) et «survival» (Therneau, 1999), bibliothèques dont les méthodes sont dédiées, entre autres, aux corrélations et à la régression utilisées dans la présente étude.

Les enquêtes réussissent-elles à être efficaces en prolongeant les périodes d'inactivité criminelle des proxénètes ou en prévenant l'occurrence de crimes subséquents?

Si les interventions policières freinent efficacement les activités criminelles des proxénètes, observerons-nous des prolongations des périodes entre les crimes et les délits qu'ils commettent? La réponse pourrait être trouvée en calculant, chez les proxénètes ayant été enquêté au moins deux fois successives pour au moins deux crimes différents, le temps écoulé entre un crime grave et son prochain crime. Sur 589 proxénètes, 257 proxénètes ont commis au moins deux crimes de 2001 à 2014 (43,63 %; 257/589).

Le tableau 2 comprend des corrélations de mesure répétée. Celles-ci vérifient le lien entre la durée d'inactivité criminelle des proxénètes et plusieurs variables d'interventions policières incluant les enquêtes policières visant des crimes de faible gravité et de gravité élevée, les bris de conditions et les contrôles d'identité.

		V1
V1	Durée de l'épisode d'inactivité	1
V2	Nombre total d'enquêtes criminelles	0,085 **
V3	Nombre d'enquêtes criminelles pour un crime gravité élevée	0,092 **
V4	Nombre d'enquêtes criminelles pour un crime de faible gravité	0,069 *
V5	Nombre total de surveillance	-0,036
V6	Nombre de bris de conditions	0,055
V7	Nombre de contrôles d'identité	-0,049

Tableau 2. Corrélations de mesures répétées de la durée d'épisodes d'inactivité des proxénètes selon des interventions policières d'enquêtes et de surveillance

Les coefficients de corrélations de mesures répétées indiquent une association intra-individuelle positive et statistiquement significative entre l'activité criminelle et les enquêtes criminelles visant les proxénètes. Le tableau 2 nous fait constater que les proxénètes connaissent des périodes d'inactivité plus longues à la suite des enquêtes criminelles portant sur des crimes de toutes gravités (V2: 0,085***) et puis plus encore lorsqu'elles concernent des crimes graves. En effet, le nombre d'enquêtes pour des crimes graves est corrélé posi-

tivement avec le nombre de mois écoulé entre deux crimes (V3: 0,092***). Cependant, il faut reconnaître que les corrélations ne sont pas fortes, même si elles sont significatives.

Cette observation va dans le sens de l'hypothèse soutenue que les enquêtes policières contribuent à dissuader, au moins temporairement, les proxénètes de commettre de nouveaux crimes. Toutefois, les interventions de surveillance ne sont pas associées à la durée de l'inactivité criminelle des proxénètes. Ainsi, la surveillance, qu'elle soit réactive dans le cas des bris de conditions ou proactive dans le cas des contrôles, n'amène pas les proxénètes à espacer les crimes qu'ils commettent.

Le tableau 3 rapporte les résultats de trois régressions dont les analyses permettent de contrôler l'effet des principales interventions policières sur l'occurrence des crimes subséquents (1). Le premier modèle comprend l'ensemble des proxénètes enquêtés, le deuxième, les proxénètes non coercitifs et le troisième incluent uniquement les proxénètes coercitifs. L'occurrence de la criminalité dans la trajectoire des proxénètes est la variable dépendante. Or, les résultats de ces modèles nous permettent de présenter trois observations.

	Modèle 1. Ensemble n = 589			Modèle 1.a Proxénétisme non coercitif n = 420			Modèle 1.b Proxénétisme coercitif n = 169		
	β	Exp(b)	P-valeur	β	Exp(b)	P-valeur	β	Exp(b)	P-valeur
Nbre d'enquêtes pour des crimes de faible gravité	0,027	1,027	.	0,046	1,047	**	-0,010	0,990	.
Nbre d'enquêtes pour des crimes de gravité élevée	0,018	1,018	.	0,051	1,053	***	-0,067	0,935	*
Nbre de bris de conditions	-0,038	0,963	.	-0,094	0,911	***	0,011	1,011	.
Nbre de contrôles d'identité	-0,045	0,956	***	-0,047	0,954	***	-0,041	0,960	*
	Likelihood ratio test=978.2 on 4 df, p=<2e-16 Wald test=26.43 on 4 df, p=3e-05 Score (logrank) test=389.8 on 4 df, p=<2e-16 Robust=10.5 p=0.03			Likelihood ratio test=587.1 on 4 df, p=<2e-16 Wald test=72.85 on 4 df, p=6e-15 Score (logrank) test=244.4 on 4 df, p=<2e-16 Robust=6.48 p=0.2			Likelihood ratio test=425.4 on 4 df, p=<2e-16 Wald test=13 on 4 df, p=0.01 Score (logrank) test=202 on 4 df, p=<2e-16 Robust=12.31 p=0.02		

Tableau 3. Régressions de Cox des actes d'enquêtes pour des crimes de faible gravité et de gravité élevée, des bris de conditions et des contrôles d'identité sur les crimes subséquents des proxénètes, selon le type de proxénétisme

D'abord, les 3 modèles de régression montrent que des contrôles d'identité produisent un effet dissuasif sur la criminalité des proxénètes: chaque contrôle d'identité supplémentaire fait diminuer les probabilités qu'un crime survienne; l'effet varie de 4.1 à 4.7 % ($\beta = -0,045^{***}$ pour l'ensemble des proxénètes enquêtés, $\beta = -0,047^{***}$ pour les proxénètes non coercitifs et $\beta = -0,041^*$ pour les proxénètes coercitifs). Cet effet de frein des contrôles d'identité est observable dans les trois modèles; ces contrôles semblent donc réduire le nombre de crimes subséquents.

Ensuite, nous observons que tous les types d'interventions policières exercent une influence sur les probabilités que les proxénètes *non coercitifs* commettent des crimes. D'un côté, il semblerait que les enquêtes pour des crimes graves et en série incitent ces proxénètes non violents à commettre d'autres crimes. Ainsi dans le modèle 1.a, chaque acte d'enquêtes visant un crime grave augmente les probabilités qu'un crime subséquent survienne de 5.1 % ($\beta = 0,051^{***}$). Ce résultat n'est pas constaté s'agissant des proxénètes coerci-

tifs (modèle 1.b): leur activité criminelle subséquente apparaît peu impactée par les interventions policières.

D'un autre côté, les deux mesures de surveillance ont un effet dissuasif chez les proxénètes non coercitifs, en particulier les bris de conditions. À chaque condition brisée de plus, les probabilités qu'un proxénète non coercitif commette un crime sont diminuées de 9,4 % ($\beta = -0,094^{***}$). Bien que les policiers soient réactifs au fait que les proxénètes brisent leurs conditions, une intervention de surveillance concrète est donc une mesure efficace pour contrer la criminalité des proxénètes non coercitifs.

Enfin, les proxénètes coercitifs (modèle 1.b) semblent plus résistants aux interventions d'enquêtes et de surveillance des policiers que les proxénètes non coercitifs, car seuls les enquêtes concernant un crime grave et les contrôles d'identité ont un effet sur les probabilités qu'un crime survienne et cet effet apparaît faible. Les enquêtes visant un crime grave produisent un petit effet dissuasif: à chaque acte d'enquête pour un crime grave supplémentaire, les probabilités qu'un crime survienne diminuent de 6,7 % ($\beta = -0,067^*$). Rappelons que, par définition, les proxénètes coercitifs ont commis un ou des crimes violents. Ce qui pourrait les avoir conduits plus souvent que les autres en prison durant des périodes période d'incarcération durant lesquelles il leur était impossible de commettent des crimes détectés par la police.

La question de la gravité: les enquêtes et autres interventions policières incitent-elles les proxénètes à commettre ensuite des crimes moins graves?

Sur 589 proxénètes, 348 d'entre eux (59,08 %; 348/589) ont commis au moins un crime violent ou contre la propriété durant leur trajectoire, 257 proxénètes ont récidivé au moins une fois (43,63 %; 257/589). Et parmi les proxénètes récidivistes, 213 d'entre eux ont diminué la gravité de leur récidive au moins à une reprise (78,02 % des récidivistes 213/257; 36,16 % de l'ensemble des proxénètes 213/589). Cette diminution de la gravité subséquente s'expliquerait-elle par les interventions policières?

Le tableau 4 répond à la question. Il synthétise les résultats de l'analyse des taux de Kendall selon la fréquence de diminution de la gravité de la criminalité et les nombres d'enquête pour crimes de faible ou de gravité élevée ainsi que les bris de condition et les contrôles d'identité. Rappelons qu'une corrélation

	V1	V2	V3	V4	V5
V1 Nbre de diminution en gravité	1,000				
V2 Nbre d'enquêtes pour des crimes de faible gravité	0,640 ***	1,000			
V3 Nbre d'enquêtes pour des crimes de gravité élevé	0,440 ***	0,524 ***	1,000		
V4 Nbre de bris de conditions	0,466 ***	0,567 ***	0,536 ***	1,000	
V5 Nbre de contrôles d'identité	0,189 ***	0,453 ***	0,427 ***	0,478 ***	1,000

Tableau 4. Corrélations (tau de Kendall): Les proxénètes diminuent-ils la gravité de leurs crimes lorsqu'ils sont plus enquêtés ou surveillés par les policiers? (n = 589)

positive signifie que les rangs des deux variables sont en augmentation. À l'inverse, une corrélation négative indique que deux variables covarient inversement; lorsque le rang de l'une augmente, celui de l'autre diminue.

Le tableau 4 nous fait constater que les proxénètes diminuent systématiquement la gravité de leur criminalité à la suite des interventions d'enquêtes fréquentes de toutes natures (V2 et V3), des bris de condition et des contrôles d'identité (V4 et V5). Des résultats qui tendent à confirmer l'hypothèse soutenant que ces diverses les interventions policières contribuent à réduire la gravité de la criminalité de proxénètes. Ainsi voyons-nous que le nombre de réductions de la gravité est corrélé positivement avec le nombre d'enquêtes pour des crimes de faible gravité (0,640^{***}) et de gravité élevée (0,440^{***}). Pareillement, les nombres de réductions de gravité sont corrélés positivement avec le nombre de bris de conditions (0,466^{***}) et, plus faiblement, avec le nombre de contrôles d'identité (0,189^{***}).

Les régressions vérifient simultanément l'effet des variables indépendantes à savoir les enquêtes pour des crimes de gravité faible et ceux de gravité élevée, les bris de conditions et les contrôles d'identité. L'occurrence d'une diminution en gravité de la récidive est la variable dépendante. Comme les régressions précédentes, si le rapport de risque est supérieur à 1, l'exposition à la variable indépendante augmente la probabilité; si le rapport de risque est inférieur à 1, l'exposition à la variable indépendante diminue la probabilité. Les résultats figurent au tableau 5.

	Modèle 2. Ensemble n = 589			Modèle 2.a Proxénétisme non coercitif n = 420			Modèle 2.b Proxénétisme coercitif n = 169		
	β	Exp(b)	P-valeur	β	Exp(b)	P-valeur	β	Exp(b)	P-valeur
Nbre d'enquêtes pour des crimes de faible gravité	0,003	1,003		0,009	1,009		-0,015	0,985	
Nbre d'enquêtes pour des crimes de gravité élevée	0,058	1,060	***	0,086	1,090	***	0,031	1,031	
Nbre de bris de conditions	-0,008	0,992		-0,058	0,943		0,016	1,016	
Nbre de contrôles d'identité	-0,038	0,963	**	0,958	1,044		-0,033	0,968	
	Likelihood ratio test=286.8 on 4 df, p=<2e-16 Wald test=33.93 on 4 df, p=8e-07 Score (logrank) test=142.1 on 4 df, p=<2e-16 Robust=15.67 p=0.004			Likelihood ratio test=182.7 on 4 df, p=<2e-16 Wald test=74.82 on 4 df, p=2e-15 Score (logrank) test= 93.38 on 4 df, p=<2e-16 Robust=9.25 p=0.06			Likelihood ratio test=105.5 on 4 df, p=<2e-16 Wald test=9.59 on 4 df, p=0.05 Score (logrank) test=58.73 on 4 df, p=5e-12 Robust=10.93 p=0.03		

Tableau 5. Régressions de Cox de l'effet des interventions policières sur la diminution de la gravité de la criminalité des proxénètes, selon le type de proxénétisme

Ces résultats nous permettent d'avancer deux propositions. Premièrement, il est plus probable que les proxénètes diminuent la gravité de leur crime s'ils ont été enquêtés pour des crimes graves. Ce résultat va de soi; il est difficile de maintenir un niveau élevé de crimes graves enquêtés par les policiers à long terme; une escalade de gravité finirait ultimement par être neutralisée par une peine d'incarcération sévère. Les modèles incluant l'ensemble des proxénètes et celui incluant les proxénètes non coercitif vont dans le sens de cette idée; à chaque enquête supplémentaire visant un crime grave, les probabilités que le prochain crime soit moins grave augmentent. L'effet varie de 5,8 % à 8,6 % ($\beta = -0,058^{***}$ pour l'ensemble des proxénètes enquêtés, $\beta = -0,086^{***}$ pour les proxénètes non coercitifs). L'effet n'est pas statistiquement significatif pour les proxénètes coercitifs. Ces derniers semblent insensibles aux interventions policières.

Deuxièmement, le modèle de régression incluant l'ensemble des proxénètes enquêtés montre que les contrôles d'identité font diminuer légèrement la gravité de la criminalité des proxénètes. Chaque contrôle d'identité supplémentaire, les probabilités d'une baisse de gravité augmentent de 3,8 % ($\beta = -0,038^{**}$). Cependant, l'effet des contrôles d'identité n'est pas statistiquement significatif lorsqu'on distingue les proxénètes selon leur recours à la violence.

Le modèle 2.b fait constater que les coercitifs ne sont nullement freinés, et ceci par aucune intervention policière: la gravité de leurs crimes subséquents n'est affectée ni par les enquêtes ni dans les bris de condition ni par les contrôles d'identité.

Discussion

Ces résultats nous permettent d'avancer les propositions suivantes.

D'abord, les corrélations indiquent que les enquêtes criminelles augmentent la durée des périodes d'inactivité des proxénètes: après avoir été mis sous enquête, ceux-ci arrêtent au moins temporairement de commettre des délits ou des crimes.

Pour leur part, les régressions indiquent que les enquêtes n'ont pas d'impact sur la criminalité subséquente des proxénètes non coercitifs. Cependant que, quand les enquêtes pour crimes de gravité élevée ciblent des proxénètes coercitifs, ces enquêtes ont un léger impact.

Ces mêmes régressions montrent que les contrôles d'identité font reculer la fréquence des crimes subséquents principalement pour les proxénètes non coercitifs et aussi un peu pour les proxénètes coercitifs. Il est possible que l'effet des enquêtes criminelles soit temporaire en ne faisant que reporter l'activité criminelle des proxénètes non coercitifs. Or, l'effet de la surveillance policière se traduit à deux niveaux: il réduit l'occurrence de crimes subséquents, mais il n'a pas d'effet de réduction de la gravité des crimes des proxénètes. Les interventions policières, quelle que soit leur nature, ont nettement plus d'impact sur le proxénétisme non coercitif que sur le proxénétisme coercitif.

À la question: les proxénètes diminuent-ils la gravité de leurs crimes lorsqu'ils sont plus fréquemment enquêtés ou surveillés par les policiers? La réponse des corrélations est positive: on constate des diminutions de gravité aussi bien à la suite d'enquêtes qu'à la suite de contrôles d'identité ou de conditions de libération. Du côté des régressions, il apparaît que seules les fréquences d'enquête pour des crimes de gravité élevée ont un impact et ceci seulement sur le proxénétisme non coercitif.

Les interventions policières semblent donc plus efficaces sur les proxénètes non coercitifs que sur les proxénètes coercitifs et violents. Il se pourrait que ces derniers ayant subi encore et encore des interventions policières soient devenus insensibles à ces mesures.

Ainsi, un proxénète ayant une expérience criminelle sera moins facile à arrêter; et il faudra que les policiers déploient plus de ressources s'ils veulent en

arriver à porter des accusations. Par exemple, un proxénète polymorphe peut s'appuyer sur des connaissances acquises à travers les contacts qu'il a eus avec le système de justice, soit l'information dont il dispose (Cusson & Cordeau, 1994), expliquant ainsi pourquoi les bris de conditions ne sont pas efficaces pour prévenir l'occurrence ou pour réduire la gravité de la criminalité des proxénètes coercitifs. Sa connaissance du système de justice peut l'amener à adopter d'autres stratégies pour briser ses conditions. Ces stratégies seront plus difficiles à enquêter: par exemple, pour contourner l'interdiction à l'accusé de communiquer avec la victime, il peut se servir d'un intermédiaire pour transmettre un message à sa victime de ne pas témoigner au procès.

De leur côté, les proxénètes non coercitifs qui forment la majorité de notre échantillon sont nettement plus sensibles aux interventions policières. Ces individus qui s'abstiennent de violence et qui sont, pour plusieurs, des gestionnaires discrets de salons de massage ou d'agences d'escorte commettent moins de crimes après avoir été visées par d'un contrôle d'identité ou par une enquête.

Bibliographie

- Backdash, J. Z., & Marusich, L. R. (2017). Repeated Measures Correlation. *Frontiers in Psychology*, 8(456), 1–13. <https://www.frontiersin.org/article/10.3389/fpsyg.2017.00456>
- Bacon, M. (2016). *Taking Care of Business: Police Detectives, Drug Law Enforcement and Proactive Investigation*. Oxford: OUP Oxford.
- Bakdash, J. Z., & Marusich, L. R. (2018). *r.mcorr: Repeated Measures Correlation*. <https://cran.r-project.org/package=r.mcorr>
- Bouchard, M., & Ouellet, F. (2011). Is small beautiful? The link between risks and size in illegal drug markets. *Global Crime*, 12(1), 70–86.
- Bruckert, C., & Law, T. (2018). The Business of Sex Businesses : Management in the Incall/Outcall Sector. In C. Bruckert & C. Parent (Eds.), *Getting Past "The Pimp" Management in the Sex Industry* (pp. 73–100). Toronto: University of Toronto Press.
- Carpentier, J., & Proulx, J. (2011). Correlates of Recidivism Among Adolescents Who Have Sexually Offended. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 23(4), 434–455.
- Comte, J. (2016). Parcours de travailleuses du sexe offrant des services d'escorte au Québec. *Médecine & Hygiène | « Déviance et Société »*, 40(2), 201–226.
- Cusson, M. (2006). La délinquance, une vie choisie. *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, 54(avril-juin), 131–148.
- Cusson, M., & Cordeau, G. (1994). Le crime du point de vue de l'analyse stratégique. In D. Szabo & M. Leblanc (Eds.), *Traité de criminologie empirique* (2e ed., pp. 91–112). Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Damphousse, K., & Jaccoud, M. (2012). *Jeunes portant plainte ou témoignant contre leurs proxénètes : leur expérience au sein du processus pénal québécois*. École de criminologie, Université de Montréal, Montréal.
- Davis, H. (2017). Exit from the Game: Ex-pimps and Desistance in the USA. In A. Horning & A. Marcus (Eds.), *Third Party Sex Work and Pimps in the Age of Anti-trafficking* (pp. 111–130). Springer.
- Field, A., Miles, J., & Field, Z. (2012). *Discovering Statistics Using R*. Londres: Sage Publications Ltd.

- Finns, M. A., & Stalans, L. J. (2017). Managers' Rules About Sex Workers' Health and Safety in the Illicit Online Sex Markets : Considering Profits and Risks. In A. Horning & A. Marcus (Eds.), *Third Party Sex Work and Pimps in the Age of Anti-trafficking* (pp. 89–110). Springer.
- Hodgson, J. F. (1997). *Games Pimps Play. Pimps, Players and Wives-In-Law. A Qualitative Analysis of Street Prostitution*. Toronto: Canadian Scholar's Press.
- Horning, A., & Sriken, J. (2017). Pimps, Bottoms, and the Nexus of Caring and Cash in a Harlem Sex Market. In A. Horning & A. Marcus (Eds.), *Third Party Sex Work and Pimps in the Age of Anti-trafficking* (pp. 71–88). Springer.
- Marcus, A., Riggs, R., Horning, A., Rivera, S., Curtis, R., & Thompson, E. (2012). Is Child to Adult as Victim is to Criminal? Social Policy and Street-Based Sex Work in the USA. *Sexuality Research and Social Policy*, 9, 153–166.
- May, T., Harocopos, A., & Hough, M. (2000). *For Love or Money: Pimps and the management of sex work. Police Research Series*. London.
- Morselli, C., & Savoie-Gargiso, I. (2014). Ladies' Man: Coercion, Control, and Cooperation in a Prostitution Ring. *Annals of the American Academy of Social and Political Science*, 653(1), 247–265.
- Ouellet, F., & Tremblay, P. (2014). Épisodes d'inactivité et revenus criminels dans une trajectoire de délinquance. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice/Revue Canadienne de Criminologie et de Justice Pénale*, 56(5), 527–562.
- Perreault, A. (2013). *Rapport d'enquête sur les causes et les circonstances de décès de Fredy Alberto Villanueva survenu à Montréal le 9 août 2008*. Montréal.
- R Core Team. (2016). R: A language and environment for statistical computing.
- Therneau, T. M. (1999). *A Package for Survival Analysis in S*. Retrieved from <https://www.stat.ubc.ca/~rollin/teach/533/survival.pdf>
- Wallace, M., Turner, J., Matarazzo, A., & Babyak, C. (2009). *La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité*. Ottawa.

Note

1 Pour faciliter l'interprétation des résultats, les modèles fournissent des rapports de risque pour chaque variable indépendante. Si le rapport de risque est supérieur à 1, l'exposition à la variable indépendante augmente la probabilité; l'évènement aura lieu plus rapidement. À l'inverse, si le rapport de risque est inférieur à 1, l'exposition à la variable indépendante diminue la probabilité. Ainsi, l'évènement aura lieu moins rapidement.